

Annexe des comptes annuels
SAS SIRCAM
Exercice clos le 31 décembre 2023

I. Bilan Social

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales, CCP			Banques centrales, C.C.P		
Effets publics et valeurs assimilées			Dettes envers les établissements de crédit	7 958	23 816
Créances sur les établissements de crédit	1 589	2 907	Opérations avec la clientèle	201	176
Opérations avec la clientèle	19 186	34 906	Dettes représentées par un titre		
Obligations et autres titres à revenu fixe			Autres passifs	306	351
Actions et autres titres à revenu variable			Comptes de régularisation	681	1 046
Participations et autres titres détenus à long terme			Comptes de négociation et de règlement		
Parts dans les entreprises liées			Provisions		
Crédit-bail et location avec option d'achat			Dettes subordonnées		
Location simple			Fonds pour risques bancaires généraux (FRGB)		
Immobilisations incorporelles			Capitaux propres (hors FRBG)	12 142	13 145
Immobilisations corporelles			Capital souscrit	3 000	3 000
Capital souscrit non versé			Primes d'émissions	59	59
Actions propres			Réserves	2 116	2 116
Comptes de négociation et de règlement			Ecart de réévaluation		
Autres actifs	496	703	Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Comptes de régularisation	17	18	Report à nouveau	6 028	6 026
			Résultat de l'exercice	939	1 944
TOTAL DE L'ACTIF	21 288	38 534	TOTAL DU PASSIF	21 288	38 534

HORS-BILAN	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	8 612	10 843
Engagements de garantie		
Engagements sur titre		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	15 000	15 000
Engagements de garantie	14 043	54
Engagements sur titres		

II. Compte de Résultat

En milliers d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	2 759	3 760
- Intérêts et charges assimilées	421	162
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits)		
- Commissions (charges)		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	80	163
- Autres charges d'exploitation bancaire	66	52
PRODUIT NET BANCAIRE	2 352	3 709
- Charges générales d'exploitation	517	562
- Dotations aux amortissements et au provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 835	3 147
+/- Coût du risque	-609	-535
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 226	2 612
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 226	2 612
+/- Résultat exceptionnel		
- Impôt sur les bénéfices	287	667
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
RESULTAT NET	939	1 945

III. Cadre juridique et financier

La société SIRCAM SAS est une société par actions simplifiée agréée en qualité de société de financement, et est soumise aux dispositions de la loi bancaire du 24 Janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

SIRCAM est détenue à 99.99 % par COFAM, elle-même détenue à 99.99 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, SIRCAM est donc intégrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société SIRCAM en date du 25 janvier 2024 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2024.

IV. Faits marquants de l'exercice et événements post clôture

1. Faits marquants

Aucun fait marquant n'est à signaler au cours de l'exercice.

2. Evènements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

Depuis le 31 décembre 2023, aucun évènement significatif, susceptible de remettre en cause la sincérité des comptes de l'exercice 2023 n'est à signaler.

V. Principes et méthodes comptables

1. Rappel des principes

Les comptes annuels de la société SIRCAM SAS, arrêtés le 31 décembre 2023, sont établis et présentés dans le respect du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables actualisé de ses avenants.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ;

- Continuité de l'exploitation ¹ ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Conformité aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

2. Méthode d'évaluation et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Le poste Immobilisations incorporelles correspond aux logiciels amortis suivant le mode linéaire sur 36 mois.

Le poste Immobilisations corporelles intègre les règles suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ;
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Catégories	Durée d'amortissement
Agencements divers	Linéaire de 4 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire de 3 à 5 ans et Dégressif 3 ans
Mobilier	Linéaire de 4 à 10 ans

b) Opérations avec la clientèle

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

¹ La continuité de l'exploitation est assurée, compte tenu de l'appartenance au groupe COFAM dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute Loire est l'actionnaire de référence ;

Il est cependant à signaler que, consécutivement aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les soldes créditeurs sur les clients impayés sont reclassés au passif du bilan et non en déduction de la base des impayés.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les informations relatives au risque de crédit sont les suivantes :

L'encours détenu sur les clients est présenté à l'actif du bilan en capital, c'est à dire net d'agios et d'assurances non encore perçus.

Ventilation et qualification de l'encours selon la durée du concours :

L'encours est ventilé dans sa présentation selon les critères de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution :

- Court terme : capital échu dans moins de 24 mois
- Moyen terme : capital échu entre 24 et 84 mois
- Long terme : capital échu au delà de 84 mois

La qualification des créances est fonction de la durée des concours selon les modalités suivantes :

→ **Qualification des créances pour les concours d'une durée supérieure à trois mois :**

- Encours sain, constitué :
 - du capital restant à échoir sur les dossiers à jour et sans impayés ;
 - du capital restant à échoir sur les dossiers dont le nombre d'impayés est égal ou inférieur à trois.
- En cours sensible, constitué :
 - du cumul des échéances impayées de rang compris entre un et trois au maximum.
- Encours douteux, constitué :
 - des échéances impayées de rang supérieur à trois et pour le cumul des impayés constatés ;
 - du capital restant à échoir sur les dossiers présentant des impayés de rang supérieur à trois.
- Encours douteux compromis :
 - Cette catégorie est extraite de la précédente en fonction des critères suivants :
 - somme des dossiers présentant un retard d'impayés supérieur à 12 mois :
 - les impayés eux-mêmes ;
 - le capital restant à échoir.
- Créances restructurées :
 - Créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que SIRCAM est amenée à modifier les caractéristiques initiales du contrat afin de permettre un rééchelonnement ;
 - Ces encours, non significatifs, sont assimilés aux créances litigieuses.

→ **Qualification des créances pour les concours d'une durée, au plus, de trois mois :**

- Encours sain :
 - Encours sans aucun impayé sachant que l'essentiel de cette catégorie d'encours est mis en place au 2 du mois M avec échéance au 30 du même mois ; les encours sains sont limités aux dossiers d'une durée de 60 jours ou de 90 jours.
- Encours douteux :
 - Dès le premier impayé, l'impayé lui-même et le capital restant dû (le cas échéant car l'essentiel des dossiers a une durée d'un mois) sont considérés comme douteux.

- Encours douteux compromis :
 - La règle est identique quelle que soit la durée initiale des encours ;
 - Cette catégorie est extraite de la précédente en fonction des critères suivants :
 - somme des dossiers présentant un retard d'impayés supérieur à 12 mois :
 - les impayés eux-mêmes ;
 - le capital restant à échoir.

Principe de provision :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la société SIRCAM a mise en œuvre la norme IFRS 9. Cette norme IFRS 9 avait été transposée dans les comptes sociaux conformément au « Texte Fondateur » du Groupe Crédit Agricole du 30 septembre 2016.

Cette méthode est basée sur une démarche d'analyse historique des pertes enregistrées sur plusieurs années de référence et vise à définir :

- un taux de provisionnement correspondant au pourcentage de pertes estimées à 12 mois sur les encours sains (Bucket 1)
- un taux de provisionnement correspondant au pourcentage de pertes estimées à maturité sur les encours sensibles (Bucket 2).

Ces paramètres IFRS9 sont ensuite ajustés après prise en compte :

- d'un taux d'actualisation, basé sur le taux moyen de refinancement,
- d'un coefficient de forward looking, basé sur l'indice de défaillance des entreprises calculé par la Banque de France.

Pas de changement sur le système de provisionnement des encours douteux, appelé désormais Bucket 3 :

- ➔ Pour les encours contractuellement de plus de trois mois :
 - La gestion des provisions sur douteux et litigieux prend en compte une montée en puissance du taux global de provision en fonction de l'antériorité des impayés.
 - Cet état est commun à l'encours douteux et litigieux.
- ➔ Pour les encours contractuellement de trois mois au plus :
 - Le principe est identique mais avec une couverture immédiate élevée de 80 % dès le premier impayé.

Les méthodes de réduction des risques sont les suivantes :

- Le risque d'exposition à la défaillance des clients est diminué par la faible valeur moyenne des dossiers sur la production de 2023 ;
- Les montants de retenues de garantie peuvent être affectés en diminution de créances clients ;
- Les dossiers financés des clients sont sélectionnés suite à une consultation de bases de données externes et une analyse interne ;
- Les partenaires sont sélectionnés selon une procédure d'agrément ;
- Des limites d'encours par partenaire et par client sont définies.

Les intérêts courus sur les dossiers douteux non compromis, sont inscrits en produits à recevoir, dépréciés en totalité.

Le montant de l'encours financier s'élève à 19 118 milliers d'euros. Le montant des créances impayées et douteuses s'élève à 1 222 milliers d'euros. Les créances restructurées se trouvent incluses dans le montant des créances douteuses.

L'encours global se répartit entre sociétés et assimilés (87.01 %), professionnels (12.94 %) et particuliers (0.05 %).

Les tombées de l'encours sain seront les suivantes :

- à moins de trois mois : 53.61 % ;
- de trois mois à moins d'un an : 44.20 % ;
- à plus d'un an: 2.19 %.

La ventilation géographique des encours couvre le territoire national.

Les créances douteuses compromises, s'élevant à 442 milliers d'euros, sont provisionnées pour un montant de 421 milliers d'euros. Ces créances et les provisions rattachées sont incluses dans les créances impayées et douteuses ainsi que dans les flux de provision.

Les créances restructurées s'élèvent à 5 milliers d'euros, montant inclus dans les chiffres correspondant aux créances douteuses. Les intérêts courus comptabilisés, s'élevant à 17 milliers d'euros, concernent les créances douteuses non compromises.

Sur l'exercice 2023, les pertes s'élèvent à 541 milliers d'euros couvertes à 100 % par des reprises de provision. Les rentrées comptabilisées sur créances amorties s'élèvent à 42 milliers d'euros.

Les créances impayées, douteuses et litigieuses se répartissent entre sociétés (81.01 %), professionnels (18.41%), et particuliers (0.58%).

c) Titres de participation

La société SIRCAM ne détient pas de titres de participation.

d) Provisions

La société SIRCAM n'a pas constitué de provisions pour risques et charges au 31/12/2023.

e) Engagements en matière de retraite

La gestion des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière est confiée à la société Prédica.

Ces engagements sont évalués en fonction d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, pour chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction.

Les hypothèses retenues au 31/12/2023 sont les suivantes :

- Convention collective applicable : CCN du personnel des sociétés financières ;
- Mode de départ : départ volontaire ;
- Taux de charges sociales : 52 %
- Age de départ en retraite : 62 ans ;
- Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2023 correspond à la durée moyenne résiduelle de 11.11 ans selon le référentiel de taux suivant : iBoxx 10+ au 31/12/2023 soit 3.17 % ;
- Table de mortalité : TF 2000-2002

- Hypothèses de turn over :

Age	% de turn over
De 18 à 24 ans	10.00 %
De 28 à 29 ans	10.00 %
De 30 à 34 ans	8.00 %
De 35 à 39 ans	8.00 %
De 40 à 50 ans	6.00 %
De 51 à 60 ans	4.00 %
De 61 à 65 ans	0.00 %

Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	7.8	9.2
Coût des services rendus sur l'exercice	0.5	0.6
Coût financier	0.3	0.1
Prestations versées (obligatoire)	0	0
(Gains) / pertes actuariels	1.0	-2.1
Autres mouvements	0	0
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	9.6	7.8

Au 31 décembre 2023, le fonds géré par PREDICA couvrant en totalité la dette actuarielle liée, aucune provision pour risque n'a été dotée.

f) Conversion des opérations en devises

La société SIRCAM n'est pas concernée par cette rubrique.

g) Instruments financiers

Il n'y a pas d'engagements sur instruments financiers à la clôture de l'exercice.

h) Impôt sur les bénéfices

La société SIRCAM a signé avec Crédit Agricole SA, dont le siège social est situé 12 place des Etats Unis à Montrouge Cedex (92127), une convention d'intégration fiscale applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au terme des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

VI. Informations sur les postes de bilan

Les montants sont indiqués en milliers d'euros dans tous les tableaux ci-dessous.

1. Informations sur les postes d'actif

a) Caisse, banques centrales

	31/12/2023	Durée résiduelle					31/12/2022
		< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	
Disponibilité	0	0					0
Caisse, banques centrales	0	0					0

b) Créances sur les établissements de crédit

	31/12/2023	Durée résiduelle					31/12/2022
		< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	
Disponibilité	1 589	1 589					2 907
Créances/Ets Crédit	1 589	1 589					2 907

c) Opérations avec la clientèle

Actif	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	19 118	34 905
Clients impayés	172	145
Clients litigieux bruts (1)	1 050	899
Dépréciations/ litigieux (2)	-1 206	-1 137
Autres créances rattachées à la clientèle	52	94
Opérations / Clientèle	19 186	34 906

1) dont douteux compromis 442 milliers d'euros

2) dont douteux compromis -421 milliers d'euros

Variations des provisions	Provision 01/01/2023	Dotation 2023	Reprise 2023	Provision 31/12/2023
Dépréciations	1 137	584	515	1 206
Bucket 1	157	0	70	87
Bucket 2	131	0	2	129
Bucket 3	833	583	443	973
Interets de retard	16	1	0	17

d) Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeur brute	Solde 01/01/2023	Acquisitions 2023	Cessions 2023	Solde 31/12/2023
Autres postes immobil incorporelles	3			3
Installations générales, agenc, aménagt				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier	19			19
Immobilisations corporelles	19	0	0	19
Valeur brute	22	0	0	22

Amortissements pratiqués	Solde 01/01/2023	Dotation 2023	Reprise 2023	Solde 31/12/2023
Autres postes immobil incorporelles	3			3
Installations générales, agenc, aménagt				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et mobilier	19			19
Immobilisations corporelles	19	0	0	19
Amortissements	22	0	0	22

Immobilisations Nettes	Immobilis. Brutes 31/12/2023	Amortis. Cumulés 31/12/2023	Immobilis. Nettes 2023	Immobilis. Nettes 2022
Autres postes immobil incorporelles	3	3	0	0
Installations générales, agenc, aménagt	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau et mobilier	19	19	0	0
Immobilisations corporelles	19	19	0	0
Immobilisations Nettes	22	22	0	0

e) Autres actifs

Autres actifs	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et cautionnement	0	0
Personnel et compes rattachés	1	0
Organismes sociaux	0	2
Etat et autres collectivités	4	2
Groupe et associés	380	174
Débiteurs divers	111	525
Autres Actifs	496	703

f) Comptes de régularisation

Actif	31/12/2023	31/12/2022
Produits à recevoir	0	0
Charges payées d'avance	17	18
Comptes de régularisation	17	18

2. Informations sur les postes de passif

a) Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2023	Durée résiduelle						31/12/2022
		< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et Concours bancaires courants	7 931	3 931	4 000					23 760
Dettes rattachées	27	19	8					56
Dettes/Etablissements de crédit	7 958	3 950	4 008	0	0	0	0	23 816

b) Opérations avec la clientèle

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Avances sur impayés	201	176
Opérations avec la clientèle	201	176

c) Autres passifs

Autres passifs	31/12/2023	31/12/2022
Personnel et comptes rattachés	66	95
Sécurité sociale, autres orga. sociaux	44	72
Etats et autres collectivités	7	2
Fournisseurs	154	154
Dettes immo cptes rattachés		
Groupe et associés		
Autres dettes	35	28
Autres passifs	306	351

d) Comptes de régularisation

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer	67	101
Produits constatés d'avance	614	945
Comptes de régularisation	681	1 046

e) Provisions

	Solde 01/01/2023	Dotations 2023	Reprise 2023	Solde 31/12/2023
Prudhomme	0			0
Risques et charges	0			0
Retraite	0			0
Provisions	0	0	0	0

f) Capitaux propres

	Ouverture 01/01/2023	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Cloture 31/12/2023
Capital souscrit(1)	3 000			3 000
Prime d'apport	59			59
Réserve légale	300			300
Réserve facultative	1 816			1 816
Report à nouveau	6 026	2		6 028
Résultat	1 944	-1 944	939	939
Dividendes		1 942		
Capitaux Propres	13 145	0	939	12 142

1) Le capital se décompose en 150 000 actions de 20 €

VII. Informations sur le hors bilan

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements Donnés	8 612	10 843
Engagements de financement (2)	8 612	10 843
Engagements de garantie Engagements sur titre		
Engagements Reçus	29 043	15 054
Engagements de financement (1)	15 000	15 000
Engagements de garantie (3) Engagements sur titre	14 043	54

1) Accord de refinancement Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire

(2) Engagement clientèle

3) Engagement BPI

VIII. Informations sur le compte de résultat

Les montants sont indiqués en milliers d'euros dans tous les tableaux ci-dessous.

1. Produits et charges d'intérêts

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	2 759	3 759
Intérêts et charges assimilées	421	162

2. Produits et charges d'exploitation bancaire

	31/12/2023	31/12/2022
Produits		
Facturations annexes	80	163
Produits d'assurance	0	0
Autres produits	80	163

	31/12/2023	31/12/2022
Charges		
Commissions caution Crédit Agricole Mutuel Loire Haute Loire		
Commissions caution Bpi		
Commissions sur accord de refinancement	66	52
Autres charges	66	52

3. Charges générales d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022
Frais de personnel	317	248
Autres charges	200	314
Charges générales d'exploitation	517	562

4. Coût du risque

Les différentes provisions et pertes sont comprises dans les produits et charges d'exploitation bancaire.

	31/12/2023	31/12/2022
Pertes	540	516
Dot/Rep sur Provisions	69	19
Coût du risque	609	535

5. Impôts sur les sociétés

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt	287	667
Impôt sur les bénéfices	287	667

Accroissements et allègements de la dette futuree d'impôts

Accroissements	Montant	
Provisions réglementées		
Autres		
TOTAL	0	
Accroissement dettes futures dimpôt		0

Allègements	Montant	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation		
Participation des salariés 2023	12	
Autres	216	
Total	228	
Allègements dettes futures d'impôts		59

Ventilation Impôt sur les bénéfices

	Base d'imposition	Impôt sur les sociétés	Montant net
Résultat courant	1 238	293	945
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés	-12	-6	-6
Total	1 226	287	939

IX. Autres informations

1. Effectif moyen

Mois	Technicien		Technicien confirmé/supérieur		Cadre CDI		Total CDI		Intérim		CDD	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Effectif moyen sur la période	2.00	2.00	1.00	1.00	0.00	0.00	3.00	3.00	0.00	0.00	0.00	0.00

2. Organes de direction, d'administration

Le président s'est vu alloué une rémunération sur 2023 au titre de ses fonctions de Président. Cette information ne sera pas communiquée car cela reviendrait à donner directement une rémunération individuelle.

Il n'a pas été attribué de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, au cours de l'exercice 2023.

3. Identité de la société mère consolidante

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire
94, rue Bergson
BP 524
42007 Saint Etienne Cedex 1